PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **03 août 2022** à **16 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité Les Coteaux.

Étaient présentes Madame Myriam Sauvé et Monsieur Sylvain Brazeau, Patrick Delforge et Alain Laprade ainsi que Madame Pamela Nantel trésorière et Monsieur Jacques Legault secrétaire, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

Absence motivée de Madame Andrée Brosseau.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2448-08-22 <u>Ouverture de l'assemblée</u>

Il est proposé par Monsieur Alain Laprade Appuyé par Madame Myriam Sauvé Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2449-08-22 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Myriam Sauvé Appuyé par Monsieur Patrick Delforge Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 03 août 2022 avec l'ajout au point no.6 : Lancement appel d'offres – Vidange et disposition des boues des étangs aérés.

- 1. Ouverture de l'assemblée;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation du procès-verbal du 06 juillet 2022;
- 4. Approbation des comptes à payer au 03 août 2022;
- 5. Raccordement de l'entrée de service du bâtiment du 225 de l'Acier sur le nouveau réseau d'aqueduc de la ville;
- 6. Lancement appel d'offres Vidange et disposition des boues des étangs aérés;
- 7. Varia;
- 8. Parole à l'assistance;
- 9. Levée de l'assemblée ordinaire du 03 août 2022.

ADOPTÉE

2450-08-22 Approbation du procès-verbal du 06 juillet 2022

Il est proposé par Monsieur Alain Laprade Appuyé par Madame Myriam Sauvé Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 06 iuillet 2022.

ADOPTÉE

2451-08-22 Approbation des comptes à payer au 03 août 2022

Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge Appuyé par Monsieur Alain Laprade Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 03 août 2022 au montant total de 68 108.20\$ à savoir les chèques numéro 4479 à 4489 pour un montant de 48 564.16\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 19 544.04\$.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

2452-08-22 Raccordement de l'entrée de service du bâtiment du 225 de l'Acier sur le nouveau réseau d'aqueduc de la ville

CONSIDÉRANT QUE la ville de Coteau-du-Lac à procédé au prolongement de son réseau d'aqueduc sur la rue de l'Acier et ce jusqu'aux adresses 200 et 225 rue de l'Acier;

CONSIDÉRANT QUE la RAC pourrait bénéficier d'eau potable à son usine de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Pavages d'Amour qui ont réalisé les travaux de la nouvelle conduite nous offre la possibilité de raccorder la nouvelle sortie d'eau dédiée aux étangs vers notre ancienne conduite d'alimentation qui apportait de l'eau brute en attendant l'arriver de l'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Pavage d'Amour est avantageuse pour la RAC puisque l'équipement nécessaire à la réalisation des travaux est déjà mobilisé sur les lieux et qu'il a tous les permis pour procéder à ce raccordement dans ce secteur.

Il est proposé par Madame Myriam Sauvé Appuyé par Monsieur Patrick Delforge Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration autorise la dépense pour la réalisation de ces travaux et facturable à l'heure dans une fourchette de prix comprise entre 6000 \$ à 10 000\$.

QUE la dépense soit appliquée dans le poste 2410530

ET QUE le virement à la réserve annuelle – équipements - soit modulé en conséquence.

ADOPTÉE

2453-08-22 <u>Lancement appel d'offres – Vidange et disposition des boues des étangs aérés</u>

ATTENDUE QUE le niveau d'accumulation des boues dans les deux étangs aérés font en sorte que nous devons procéder l'année prochaine aux vidanges des boues.

Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge Appuyé par Madame Myriam Sauvé Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration autorise le secrétaire Jacques Legault et la trésorière Pamela Nantel à procéder au lancement d'appel d'offres selon les dispositions de la loi afin d'obtenir des soumissions pour la vidange et disposition des boues des étangs aérés.

ET QUE cette dépense sera imputée à un règlement d'emprunt futur.

ADOPTÉE

<u>Varia</u>

- Livraison surpresseur d'air Kaeser;
 - La date de livraison est toujours prévue pour novembre 2022.
- Problématique surchauffe importante de la salle des surpresseurs, oxydation des contacts et raccordements dans les panneaux électriques;
 - Discussions autour du problème de surchauffe dans la salle des surpresseurs et panneaux électriques. Il est entendu que des prix seront demandés rapidement pour l'installation d'un climatiseur mural, de l'installation d'un échangeur d'air et de l'isolation de la conduite d'air surpressée afin de solutionner le problème de façon définitive et que le système de ventilation en place demeurera fonctionnel en cas de problème avec le système de climatisation.
- Travaux de remplacement de néons sur les réacteurs UV à l'effluent et formation des opérateurs;
 - o L'équipe d'opération de la ville de Coteau-du-Lac à procéder au remplacement des deux néons défectueux sur le système de désinfection

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

et reçu la formation nécessaire à l'entretien du système par le fait même d'un technicien de l'entreprise Brault Maxtech.

- Optimisation de la chaine de traitement et de ses composantes.
 - L'équipe d'opération procède en ce moment à l'optimisation des systèmes, à la mise en place d'un logiciel de maintenance des équipements de la Régie et portera une attention particulière à la consommation d'énergie afin d'en réduire les couts.

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2454-08-22 Levée de l'assemblée ordinaire du 03 août 2022

Il est proposé par Monsieur Alain Laprade Appuyé par Madame Myriam Sauvé Et résolu à l'unanimité

QUE l'assemblée ordinaire du 03 août 2022 soit levée à 17 h 02

	Al	DOPTÉE
Sylvain Brazeau, président	Jacques Legault, secrétaire	